

AFFAIRES COURANTES

FINANCES

DÉPÔT D'UNE LETTRE DU MINISTRE DES FINANCES AU PRÉSIDENT DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

L'hon. Herb Gray (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je demande votre indulgence afin de revenir aux motions pour déposer un document en vertu de l'article 41(2) du Règlement.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Gray: J'aimerais déposer les versions anglaise et française d'une lettre du ministre des Finances (M. Benson) au président du comité des finances, du commerce et des questions économiques, laquelle lui a été envoyée aujourd'hui même.

(La séance est suspendue à 6 h 07.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LES CORPORATIONS CANADIENNES

MODIFICATIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF OU CORRÉLATIVES

La Chambre reprend l'étude du bill C-4, tendant à modifier la loi sur les corporations canadiennes et autres dispositions statutaires ayant rapport aux sujets touchés par certaines des modifications à ladite loi, dont rapport a été fait (avec amendements) par le comité des finances, du commerce et des questions économiques, et de la motion n° 7 (M. Burton).

M. Max Saltsman (Waterloo): J'ai signalé précédemment, monsieur l'Orateur, que l'on enregistre beaucoup de gaspillage dans le secteur privé et que ce gaspillage passe inaperçu parce que nous partons du principe que le secteur privé a le droit de garder ses secrets. Nous omettons de tenir compte du fait que le gaspillage—où qu'il se produise, que ce soit dans le secteur public ou le secteur privé—affecte tous les citoyens d'un pays, car il entraîne en dernier ressort une réduction du niveau de vie et il a le même effet que l'imposition d'une nouvelle taxe.

Les associations commerciales qui ont comparu devant le comité voyaient d'un mauvais œil une telle divulgation. C'est de la pure et simple curiosité, opinaient-ils, de la part de ceux qui préconisent la publication plus complète des états financiers. Les hommes d'affaires devraient constater qu'une telle divulgation n'est peut-être pas si mauvaise que cela et que, dans bien des cas, elle leur serait même d'un grand profit. Nous devons supposer que la plupart des hommes d'affaires, non plus que les parlementaires, n'aiment le gaspillage et qu'ils voudraient éviter toutes les difficultés qui peuvent résulter de l'exploitation d'une entreprise à l'aveuglette.

Je le dis sans ironie voilée, car j'ai vu bien des entreprises souffrir parce qu'elles n'étaient pas au courant de l'activité de leurs concurrents. Si elles avaient connu au préalable les intentions de ceux-ci, tous, sans exception, s'en seraient mieux trouvés, public y compris. Par exemple, des centres commerciaux se sont ouverts alors que se poursuivaient des négociations pour un centre commercial semblable dans la même région; ainsi, personne ne pouvait rentrer dans ses fonds et tous ont dû un jour hausser les prix pour recouvrer leurs frais généraux et leurs investissements. Dans un cas pareil, personne ne fait de profits et le gouvernement ne perçoit pas les impôts qu'il souhaite. Et sans doute, le public ne profite pas, non plus, de bas prix.

L'industrie de la potasse dans l'Ouest du Canada montre peut-être l'exemple le plus frappant de la mauvaise administration, du manque de recherches et de connaissances antérieures des opérations commerciales. Dans ce cas-ci, tout le monde, à l'aide de stimulants gouvernementaux, s'est précipité pour exploiter et surexploiter, au point que les placements sont devenus irrécupérables. C'est le gouvernement qui en souffre maintenant. Il a fallu répartir proportionnellement la production et réglementer l'industrie qui n'a pas pu le faire elle-même. Le libre jeu du marché n'est pas toujours parfait, surtout pour les projets et les engagements à long terme.

La suspension de la séance m'a permis de trouver une coupure qui montre bien que l'inefficacité et les faillites sont souvent dues à l'ignorance en affaires. Cette coupure vient du *Globe and Mail* du 25 octobre 1967:

Il a parlé d'une société qui a construit à Montréal une usine chimique de 5 millions de dollars. Le jour même de l'ouverture, un concurrent a annoncé un nouveau procédé, permettant de fabriquer le même produit avec une productivité double et à moitié prix.

La divulgation ne va pas résoudre le problème. Une plus grande franchise et une connaissance plus précise de ce qui se passe dans